



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

ACTION PUBLIQUE 2022 :
OUI A LA MODERNISATION, NON AUX RESTRICTIONS !
POUR PESER DANS LES DISCUSSIONS ET OBTENIR DES AVANCÉES,
LE SYNTEF-CFDT APPELLE À UNE JOURNÉE DE GRÈVE LE 22 MARS 2018

Le SYNTEF-CFDT exige un dialogue social à la hauteur des enjeux sur les missions de notre ministère et le travail réel des agents.

QUEL SERVICE PUBLIC ?

Pour le SYNTEF-CFDT il faut **redonner du sens à l'action publique** : un service public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à tous les usagers, dans le respect des conditions de travail des agents et de leurs compétences. Quel avenir pour le Pôle 3^E des DI(R) ECCTE ? Quels moyens pour l'inspection du travail, dans ce contexte de suppressions de sections ? Quels moyens pour les services de renseignements vu les départs massifs en retraite dans les trois ans qui viennent ?

QUELS MOYENS ?

Stop au « fonctionnaire bashing » ! Le SYNTEF-CFDT refuse que la grande revue des missions d'Actions publique 2022 soit conditionnée à une baisse du budget de 60 milliards d'euros et à une suppression de 50 000 postes dans la Fonction Publique d'État.

Au ministère du travail c'est 239 ETP en moins pour 2018 ! Malgré une pyramide des âges préoccupante, aucune mesure concrète de GPEC n'est mise en place.

QUEL DIALOGUE SOCIAL ?

Pour le SYNTEF-CFDT, la suppression des instances de dialogue social de proximité n'est pas un gage d'efficacité, c'est une atteinte aux garanties des agents. Ce n'est pas le nombre d'instances qui fait la qualité du dialogue social, c'est ce que chaque acteur y porte vraiment.

L'exemple de ce qui se passe dans le cadre de la négociation sur l'avenir des Contrôleurs du travail nous alerte puisqu'après avoir réuni les syndicats pour finaliser une proposition au ministre, il apparaît qu'un « plan B » élaboré hors dialogue social serait à l'étude ! Si le ministère du travail ne donne pas l'exemple du respect de ses interlocuteurs en la matière, qui le donnera ?

QUELLES GARANTIES POUR LES AGENTS ?

Le SYNTEF-CFDT est attaché au **statut de la Fonction Publique**, garant de l'intégrité, de la neutralité et de l'impartialité des agents, raison pour laquelle les emplois publics permanents doivent être occupés par des fonctionnaires. Nous exigeons la résorption des emplois précaires et l'amélioration de leurs conditions d'emploi.

Le SYNTEF-CFDT veut des **mobilités professionnelles choisies par les agents. En cas de restructurations, les agents doivent avoir la garantie :**

- d'un accompagnement prioritaire en matière de formations,
- d'une priorité géographique d'affectation, y compris en cas de surnombre, dans un autre service ou une autre direction,
- d'un accompagnement financier et social à la hauteur de leurs besoins.

QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES AGENTS ?

Le SYNTEF-CFDT refuse la rémunération au mérite car elle est arbitraire. Elle prend à tous pour donner à quelques-uns. En attendant le gouvernement a montré la voie qu'il promet :

- **report des mesures du protocole PPCR en 2019**, rendu possible par le refus de signer d'autres organisations syndicales majoritaires. Ce report retarde les carrières et amplifie la baisse du pouvoir d'achat ;
- **gel de la valeur du point d'indice ;**
- **non compensation de la hausse de la CSG**, qui va aboutir à partir de 2020 à une baisse de pouvoir d'achat ;
- **suppression du jour de carence.**

Le SYNTEF-CFDT demande une meilleure reconnaissance des agents et une amélioration des conditions de travail.